

Cahors, le **03 AOUT 2023**

Le directeur départemental

à

Monsieur le Président de  
la communauté de communes  
Quercy Bouriane  
98 avenue Gambetta  
46300 GOURDON

Objet : Avis de l'Etat (personne publique associée) sur la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Payrignac

Réf : Votre saisine en date du 28 juillet 2023

Par arrêté en date du 18 juillet 2023, vous avez décidé l'engagement de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Payrignac. Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, par courrier électronique en date du 28 juillet 2023, vous soumettez le dossier à l'avis des personnes publiques associées.

Ce projet concerne la rectification de deux erreurs matérielles portant sur le règlement graphique du PLU de Payrignac, aux lieux-dits Pièces Grandes et Emcabanes. Ces deux erreurs manifestes introduites lors de la dernière modification de droit commun n°1 approuvée le 15 mars 2023 doivent être corrigées.

En conclusion, considérant qu'il y a bien lieu de rectifier ces deux erreurs matérielles du règlement graphique du PLU de Payrignac, en tant que personne publique associée, l'Etat émet un avis favorable.

Je vous rappelle, conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, qu'il vous appartient d'annexer cet avis au dossier mis à disposition du public.



La directrice adjointe  
des territoires du Lot,

  
Cécile DUMAINE-ESCANDE

copie :  
Sous-préfecture de Gourdon  
DIR - AJULE

**Direction**

Tél. : 05 65 23 22 63  
Email :  
urbanisme@lot.chambagri.fr

**Nos réf.**  
CC/CR/AU

**Vos réf.**  
PLU de PAYRIGNAC  
(modification simplifiée  
n°3)

**Dossier suivi par :**  
Christophe ROGER

**Monsieur Le Président  
Communauté de Communes Quercy-  
Bouriane  
98, Avenue Gambetta  
BP 70021  
46300 GOURDON**

Cahors, le 16/08/2023

Monsieur Le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Payrignac.

Après consultation locale, nous vous indiquons que ce dossier n'appelle pas d'observation particulière de notre part et émettons un avis favorable.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Christophe CANAL  
Président**



Siège Social  
**CHAMBRE D'AGRICULTURE**  
430 avenue Jean JAURES  
CS60199  
46004 CAHORS CEDEX 9  
Tél. : 05 65 23 22 21  
Fax : 05 65 23 22 19  
Email : accueil@lot.chambagri.fr



Le Président

Cahors, le [voir date dans le pavé signature]

Monsieur Jean-Marie COURTIN  
Président de la communauté de  
communes Quercy-Bouriane  
98 avenue Gambetta  
46300 GOURDON

OBJET : Correction erreurs matérielles PLU de Payrignac  
REF : Votre courrier en date du 9 mai 2023

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence, vous sollicitez l'avis du Département concernant une correction du PLU de la commune de Payrignac.

Après instruction du dossier par mes services, ces corrections n'apportent pas d'observation de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé par : Serge RIGAL  
Date : 09/08/2023  
Qualité : Présidence

Serge RIGAL

Copies à : Madame Edith LAGARDE et Monsieur Frédéric GINESTE, conseillers départementaux du canton Gourdon.



OH  
MY

**LOT!** Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire

Avenue de l'Europe - Regourd - BP291 - 46005 Cahors cedex 9 - Tél : 05 65 53 40 08 - Fax : 05 65 53 40 25 - Courriel : cabinet-president@lot.fr - www.lot.fr



**Carole DELGA**  
Ancienne ministre  
Présidente

Montpellier, le 28 juillet 2023

Récépissé

**MADAME KARINE KEREBEL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY  
BOURIANE  
98 AVENUE GAMBETTA  
BP 70021  
46300 GOURDON**

**NOS REF :** CD/AD/SGC/A23-14909

**OBJET :** Modification du PLU de Payrignac

Madame,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 28 juillet 2023.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Aménagement et de l'Immobilier qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Carole DELGA**



Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, nous vous précisons que toutes les Informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse  
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France  
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

Montpellier  
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 France Tél. :  
**3010** (service et appel gratuits)



laregion.fr